



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU MERCREDI 3 FÉVRIER 2016

**Membres :**

- en exercice	41
- présents	32
- représentés	9
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

#### Délibération n° 2016/02/03-11

**OBJET : Demandes de subventions d'investissement et de fonctionnement auprès des partenaires financiers pour le financement des opérations d'études et de travaux des cours d'eau pour l'année 2016**

L'an deux mille seize, le trois février à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 28 janvier 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

#### Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	François BERLOLOTTO
Jean-Pierre TUVERI	Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Charles PIERRUGUES
Anne-Marie WANIART	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Éric MASSON	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Jean PLENAT	Anne KISS	

#### Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Éric MASSON  
Laëtitia PICOT donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE  
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES  
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-2016000011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**Délibération n° 2016/02/03-11**

**OBJET : Demandes de subventions d'investissement et de fonctionnement auprès des partenaires financiers pour le financement des opérations d'études et de travaux des cours d'eau pour l'année 2016**

**Le rapporteur expose :**

**Il est rappelé que les opérations d'études et de travaux concernant la gestion des cours d'eau et envisagées pour l'année 2016 ont été validées lors de la commission « cours d'eau » du 22 septembre 2015. Elles ont ensuite été validées lors de la réunion de travail précédant le Conseil communautaire, sous réserve des contraintes budgétaires et de la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.**

**Les opérations portées dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Préconil font l'objet d'une délibération spécifique permettant de solliciter les financements auprès des différents partenaires financiers.**

**L'objet de la présente délibération est de permettre le dépôt officiel des différentes demandes de subventions dès le début de l'année 2016 auprès des partenaires financiers. Les opérations d'études et de travaux sont présentées dans le tableau en annexe de la délibération.**

**Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès des différents partenaires financiers.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2015/04/18-15 en date du 18 avril 2015 portant approbation du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez ;

**CONSIDÉRANT les actions de la compétence entretien et aménagement des cours d'eau déclarées d'intérêt communautaire.**

**CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre les opérations préétablies et validées lors de la commission du 22 septembre 2015.**

**CONSIDÉRANT l'avis favorable Bureau communautaire en date du 20 janvier 2016.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-2016000011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** les opérations d'études et de travaux des cours d'eau pour l'année 2016, présentées dans le tableau en annexe.

**Article 3 :**

**D'APPROUVER** le plan de financement desdites opérations d'études et de travaux des cours d'eau pour l'année 2016, tel que présenté dans le tableau en annexe.

**Article 4 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions d'investissement ou de fonctionnement aussi élevées que possible auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental du Var et de tout autre partenaire financier.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160203-20160000011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2016

Publication : 05/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation